

ALLOCATIONS DE RENTREE SCOLAIRE 2025

Date limite de dépôt de dossier le vendredi 31 Octobre 2025

A la rentrée scolaire, la municipalité verse une allocation aux élèves et étudiants Bellédoniens de - 25 ans (n'effectuant pas une formation en alternance ou à distance).

Pour en bénéficier, l'élève doit fréquenter un établissement extérieur à la commune, de la 6^è jusqu'à la 5^è année d'étude après le BAC.

En sont exclus les établissements privés du second degré et les élèves scolarisés à la maison.

Montants

Collèges : 6^è, 5^è, 4^è, 3^è = 50 €

Lycée général, technologique et professionnel : seconde, première, terminale = 95 €

Lycée Professionnel : première et terminale pro ou de CAP = 155 €

Enseignement Supérieur = 200 €

Solarisation dans un établissement médical/ spécialisé= 50€

La demande est à effectuer en mairie impérativement accompagnée des documents et informations suivantes : Pièces à fournir et à adresser au Service Scolaire :

Certificat de scolarité

RIB (attention si Majeur, RIB au nom du majeur)

Justificatif de domicile

Préciser la date de remise des documents et un numéro de téléphone

Etablissement scolaire fréquenté et classe Année 2024/2025

Justifier de la parenté si nom de l'élève différent du nom du bailleur (livret de famille ou attestation sur l'honneur